

Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

Respecter ses obligations et réaliser un diagnostic

2 jours (14 heures)

Perfectionnement

Présentiel ou classe à distance

à partir de

1 695 € HT par personne (TVA en vigueur)

 Repas inclus en présentiel

Contenu mis à jour le 25/09/2026. Document téléchargé le 09/10/2026.

Tous les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. De même, les acteurs publics et privés de la construction de logements doivent se conformer à la réglementation issue de la loi Handicap, tout en choisissant des solutions techniques et fonctionnelles adaptées et économiques.

Objectifs

- Définir une situation de handicap
- Délimiter le contexte réglementaire et les principales exigences techniques pour les ERP
- Mener un diagnostic de l'accessibilité d'un ERP et de proposer des solutions

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

Compétences acquises

Intégrer dans son projet la thématique du handicap

À qui s'adresse cette formation ?

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Sociétés de construction et maîtres d'œuvre

- Gestionnaires d'établissements
- Toute personne amenée à jouer un rôle dans une opération de construction, de rénovation ou de réhabilitation

Prérequis

Connaître les bases de la réglementation de la construction

Programme

1 Pendant votre formation

Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

Définir la situation de handicap

- Les différents types de handicaps

Mise en situation : intégrer les contraintes liées à chaque situation de handicap

Analyser les enjeux de l'accessibilité

- L'accessibilité et la qualité d'usage (capacités à répondre aux attentes des usagers)

Intégrer le contexte et le cadre réglementaire

- L'évolution de la réglementation

Les domaines couverts par la réglementation sur l'accessibilité

- Le cadre bâti (ERP, bâtiments d'habitation collectifs, maisons individuelles construites pour être louées ou vendues et lieux de travail) et lieux de travail (bureaux)
- Les espaces publics et la voirie
- Les transports collectifs

Les obligations et délais pour les ERP et les Installations Ouvertes au Public (IOP)

Les acteurs de l'accessibilité

- Commune et commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Les commissions départementales consultatives de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité
- Les usagers, riverains, associations, professionnels du handicap, transports publics...

Rendre accessibles les ERP

- La logique de chaîne de déplacement

- Les règles d'accessibilité
- La prise en compte de l'accessibilité à la construction
- La prise en compte de l'accessibilité dans les bâtiments existants
- Les caractéristiques générales, techniques et les caractéristiques relatives au repérage et à la sécurité (stationnement, accès entrée/sortie, équipement...)
- La recherche de solutions et les contraintes
- Appliquer la loi : suivis des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP)

Exercice d'application : analyse de situations de non-conformité et identification des actions correctives à prévoir

Mettre en place une démarche

- Les objectifs du diagnostic et méthodologie
- Le relevé de terrain
- Les aides financières

Les facteurs de réussite

- La manière de présenter la démarche
- La prise en compte des parties prenantes
- Le niveau de détail
- Les actions réalisables à court ou moyen terme

Exercice d'application : élaboration d'une démarche de mise en accessibilité d'un bâtiment

Financement

Plusieurs dispositifs de financement sont accessibles via les OPCO (Opérateurs de Compétences), organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner, collecter et gérer les contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle.

Pour plus d'information, une équipe de gestionnaires SKOLAE Formation spécialisée vous accompagne dans le choix de vos formations et la gestion administrative.

[Nous contacter pour en savoir plus →](#)

Intervenants

Sylvia GERARDIN

Sylvia GERARDIN

Modalités pédagogiques

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

[Accessibilité aux personnes en situation de handicap](#)

Détails de la session

Du 20 mai 2027 au 21 mai 2027 (2 jours / 14 heures)

À distance

Du 20 mai 2027 au 21 mai 2027 À distance

- 20 mai 2027 9h00 – 17h30
- 21 mai 2027 9h00 – 17h30